

DECISION  
de versement d'une aide aux projets d'investissement  
immobilier des activités commerciales  
INITIATIVE EMPLOI HANDICAP

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.111728, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023,
- VU** le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté en séance plénière du 20 juin 2022,
- VU** la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole, du 18 décembre 2024 relative à l'évolution du règlement d'intervention des aides aux projets d'investissement immobilier des activités commerciales,
- VU** la demande d'aide aux projets d'investissement immobilier des activités commerciales déposé par l'association **INITIATIVE EMPLOI HANDICAP** le 1<sup>er</sup> mars 2025,
- VU** l'avis favorable de la commission d'accompagnement des entreprises en date du 26 mai 2025,

**CONSIDERANT** que l'association, justifie à travers ce projet d'aide à l'investissement immobilier des activités commerciales, le souhait d'effectuer la réhabilitation d'un local afin d'y développer un café inclusif ayant pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

**CONSIDERANT** que l'aide financière, est calculée à hauteur de 20% des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant pas être supérieure à 100 000 € HT,

**CONSIDERANT** que le montant total de l'assiette de dépenses éligibles HT est de 27 078,84 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 27 078,84 \*20% = 5 415,77 €

DECIDE

D'attribuer à l'association **INITIATIVE EMPLOI HANDICAP**, dont le siège est situé au 11 rue Chanteclerc - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 5 415,77 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'association **INITIATIVE EMPLOI HANDICAP** ainsi que tout document devant intervenir dans le cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **21 JUIL. 2025**

Le Président, de Limoges Métropole,

  
Guillaume GUERIN  
Guillaume GUERIN